## Fabrication de fils et câbles électroniques ou électriques Entreprises incluses dans le rapport (2025/0275)

- AEP ELECTRONIQUE
- AGILINK CABLES
- AGILINK IVRY
- AGILINK MICROWIRES
- AGINODE FRANCE
- AMC COM
- ASC ATELIERS SOUS TRAITANCE DU COMMINGES
- AXON CABLE
- C2E
- CABLERIES LAPP
- CABLES AUTOMATISMES ACCESSOIRES C2A
- CABLOSPEED
- CGP CABLES FOR GLOBAL PERFORMANCE
- CIRMA ENTREPRISE
- DAGMAN
- DRAKA COMTEQ FRANCE
- DRAKA FILECA
- KILOAMPS
- LAPP-MULLER
- LATELEC
- LYNXEO AEROSPACE ET HEALTHCARE FRANCE
- LYNXEO FRANCE
- MERSEN FRANCE ANGERS
- NEXANS FRANCE
- NISSHA MEDICAL TECHNOLOGIES
- OMERIN
- OMERIN DIVISION POLYCABLE
- PREFLEX FRANCE
- PREFORMED LINE PRODUCTS (FRANCE)
- PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES FRANCE
- SCHLUMBERGER VECTOR
- SILEC CABLE
- SIMEP
- SL2M
- SMP
- SMP RESEAUX
- THERMOCOAX
- TORNS FIL DE BOBINAGE
- TORNS SOFILEC

## Fabrication de fils et câbles électroniques ou électriques Bon de commande (2025/0275)

Je commande un exemplaire de ce rapport comprenant les fiches des 39 entreprises. Règlement à réception de l'étude et de la facture. Le support clé USB est fourni avec la mise à jour internet activée jusqu'à fin août 2026.

☐ support papier ☐ support PDF ☐ support clé USB ☐ papier et clé USB	225 € <sup>HT</sup> 225 € <sup>HT</sup> 325 € <sup>HT</sup> <del>550 €</del> 440 € <sup>HT</sup>	adresse e-mail impérative remise de 20%	Tampon ou signature
Société A l'attention de Adresse			
CP et ville			

A retourner à La Loupe Financière par courier, par mail ou par fax - mail LLF@LLF.FR - fax +33 4 76 99 93 92

Tout rapport commandé sera livré accompagné d'une facture correspondante (TVA par autoliquidation). Les frais de port sont compris dans les tarifs ci-dessus. Bien que toutes précautions possibles soient prises pour s'assurer de l'exactitude des informations contenues dans ce rapport, il est possible que des erreurs ou omissions soient présentes. Du fait que les données ne peuvent être vérifiées, La Loupe Financière décline toute responsabilité quant à ces erreurs ou omissions. En tous les cas, il ne saurait être réclamé ni obtenu autre chose que le remboursement du coût d'acquisition du présent rapport. [‡2]